DHL EXPRESS

FRAIS DE MANUTENTION DE L'UNION 2026 CHANGEMENTS RÈGLEMENTAIRES

Dernière mise à jour : 11 octobre 2026

APERÇU

APERÇU DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'UE



À compter du 1er novembre, de **nouveaux frais de manutention de l'UE [1], appelés « Union Handling Fee » (UHF)**, s'appliqueront à **toutes les importations dans l'UE destinées aux particuliers** (B2C [2]), quelle que soit la valeur des marchandises.

[1] UE (Union européenne) : Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République de Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suède.

[2] Sont concernées les marchandises relevant des « ventes à distance de biens importés », au sens de la directive de l'UE relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des législations nationales applicables en matière de TVA dans les États membres de l'UE.

Le projet d'acte législatif prévoit que les frais de manutention de l'Union européenne seront appliqués au taux de **2 € par ligne d'article figurant sur la déclaration en douane d'importation.**

IMPORTANT : Veuillez noter que les frais de manutention de l'Union européenne constituent **des frais réglementaires obligatoires imposés par la législation européenne et ne sont pas des frais DHL Express**.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ?

Les modifications suivantes entreront en vigueur **le 1er novembre 2026** :

DHL Express facturera les frais de manutention de l'Union européenne **au payeur des droits de douane à l'importation**, des taxes à l'importation et des autres frais liés au dédouanement, conformément au service de facturation des droits et taxes DHL sélectionné. Ces frais s'appliqueront uniquement aux expéditions arrivant dans l'Union européenne à compter du 1er novembre 2026 inclus.

Tout montant applicable au titre des frais de manutention de l'Union européenne figurera sur la facture DHL Express sur une ligne distincte, conformément au processus de facturation local.

IMPORTANT

Veuillez prendre en compte les modes de paiement suivants (services de facturation des droits et taxes DHL) :

Paiement effectué par l'expéditeur :

- Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, si vous choisissez de prendre en charge les frais DHL Express lors de la création de l'envoi, pour le compte de vos clients ou des destinataires des marchandises, DHL Express avancera les droits de douane à l'importation, les taxes à l'importation et les autres frais liés au dédouanement, puis vous les refacturera.
- Ce mode de facturation permet aux **destinataires particuliers dans l'UE de ne pas avoir à régler eux-mêmes les droits, taxes et autres frais** liés au dédouanement à l'importation.

Ce service est appelé **DHL Duty Tax Paid** (DTP). Pour en savoir plus, veuillez contacter votre interlocuteur DHL.

Paiement effectué par l'importateur ou le destinataire :

- Les droits de douane à l'importation, les taxes à l'importation et les autres frais liés au dédouanement seront **facturés à l'importateur ou au destinataire des marchandises dans l'UE**.
- La livraison finale de l'expédition ne sera effectuée qu'une fois le paiement de ces droits, taxes et autres frais liés au dédouanement effectué.

Ce service est appelé **DHL Duty Tax Unpaid** (DTU). Pour en savoir plus, veuillez contacter votre interlocuteur DHL.

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

Expéditeurs (depuis des pays hors UE vers l'UE) :

- Fournir des informations exactes et complètes sur les marchandises, notamment leur valeur réelle et leurs codes HS.
- Transmettre électroniquement des données complètes et exactes de la facture commerciale ou pro forma via les solutions d'expédition électroniques DHL Express.
- Indiquer le nom exact, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone mobile de l'importateur ou du destinataire.

- Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de la Commission européenne consacrée à la réforme douanière de l'UE **ici**.

AVERTISSEMENT

Bien que nous ayons tout mis en œuvre pour nous assurer que les informations contenues dans le présent document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources considérées comme fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, à la pertinence, à l'exhaustivité, à la légalité, à la fiabilité ou à l'utilité de ces informations. Toutes les informations contenues dans le présent document sont fournies en l'état. En aucun cas, DHL Express, ses sociétés affiliées ou les sociétés du groupe DHL, ni leurs partenaires, mandataires ou employés, ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne de toute décision prise ou de toute action entreprise sur la base des informations contenues dans le présent document, ni de tout dommage indirect, spécial ou similaire, même s'ils ont été informés de la possibilité de tels dommages.